

FACTURE N° 5060067
N/REF : 23/05/2025 7H26 C:000724 I:01727

GUYOT INDUSTRIE

V/Appel du Vendredi 23/05/2025 a 7H26

**ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS**

IMMEUBLE : KEROLZEC
ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS

Guipavas, le 10 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ZI DE KÉROLZEC - SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
MOTIF : BASSIN ET DEBOUCHAGE/CURAGE
Donneur d'ordre : M. Y. LE GOFF

INTERVENTION DU 26/05/2025
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
ECREMAGE DU BASSIN
DEBOUCHAGE ET CURAGE CANALISATION EAUX USEES
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL
DÉCHETS : 1,48T EAUX HYDROCARBURÉES

OBSERVATIONS : SB AB Email envoyé le 10/06/25 a 14H57 M. Y. LE GOFF

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,00	Heure Hydrocureur+chauffeur ADR	1	209,00	627,00
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,48	T(s) déchets Eaux hydrocarburées traités	1	185,00	273,80
TOTAL H.T.				900,80
T.V.A. a 20,00%				180,16
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1080,96</u>

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.
TVA acquittée sur les encaissements.